

# Centre Musical



## FICHE INSCRIPTION

Année scolaire 2020/2021

### ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F  M

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

Adresse : N° Rue

Code postal Ville

### REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom :

Tél. professionnel :

### SVP NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Nouvelle inscription : OUI

Réinscription : OUI

Instrument choisi :

Professeur :

Niveau :

Le cours aura lieu le :

à :

**SVP NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE**

**FRAIS de SCOLARITE**

Inscription .....

Cours /30 mn ➤ 45 mn ➤ 60 mn ➤ .....

**Total scolarité** .....

Frais d'inscription : **chèque encaissé le jour même**

Frais de cours ➤ Règlement annuel de € chèque encaissé le 15.09.2020  
➤ Règlement en ..... chèques de €  
Ils seront encaissés - Le 04.09.2020 et/ou  
- Le 04.01.2021  
- Le 02.04.2021

Je soussigné (e) Nom.....

Prénom.....

- **Déclare**  
Avoir pris connaissance des tarifs 2020/2021.
- **Avoir bien noté**
  - Que l'écolage peut être payable par trimestre ( 3 chèques remis à l'inscription)
  - Que mon inscription est valable pour une année scolaire  
**et que toute année commencée est due dans son intégralité.**
  - Que la rentrée 2020/2021 est fixée au **lundi 7 septembre 2020**
- **Reconnaît**
  - **Avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre musical**
  - **« A ta portée » et d'en accepter les conditions.**

Droit à l'image\_

**NE PAS OUBLIER DE SIGNER**

Sauf refus écrit de votre part, la participation de votre enfant vaut autorisation de diffusion de son image sur les supports de communication du centre musical

➤ J'autorise

➤ Je n'autorise pas

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »



# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

## Année 2020/2021

---

### 1 – Définition et objectifs

---

Le centre musical « A ta portée » est une association loi 1901 placée sous le contrôle d'un conseil d'administration qui a la compétence pour régler les affaires de l'école. Ses objectifs se déclinent en deux axes principaux :

- Dispenser un enseignement de qualité à la portée de tous (théorique et pratique) avec une équipe pédagogique constituée d'enseignants qualifiés et passionnés
- Mettre en place les conditions favorables à l'expression des élèves dans le cadre de concerts d'élèves, projets artistiques, participation à la vie culturelle de la commune.

Nous considérons que les élèves sont des musiciens et il s'agit, à plus ou moins long terme d'être autonomes, quel que soit leur niveau, leurs capacités et leurs objectifs, tout en offrant une pratique vivante de la musique.

## II – Organisation des cours – Règles de vie

---

- Le centre musical « A ta portée » accueille tous les élèves, enfants et adultes, quel que soit leur parcours musical.
- Le calendrier et le tarif des cours sont fixés en début d'année scolaire par le conseil d'administration.
- Le centre musical adopte les mêmes vacances que les écoles de la zone A. Pour cette année, le calendrier est fixé **du lundi 07 septembre 2020 au Samedi 26 juin 2021.**
- Les cours d'instruments sont des cours individuels de 30, 45 ou 60 mn auxquels est intégrée la formation musicale. Ces séances ne sont pas publiques.
- La présence des parents pendant le cours n'est pas souhaitée sauf accord des professeurs et uniquement de manière ponctuelle.
- Seuls les cours annulés par les professeurs seront remplacés ou remboursés. **L'absence d'un élève ne donne lieu à aucun cours de rattrapage.**
- **Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement, même partiel, ne peut être effectué. L'association « A ta portée » s'engage par contrat mais aussi de par la loi, à garantir aux professeurs un salaire égal tout au long de l'année.**
- Avant chaque cours, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur. Le centre musical « A ta portée » ne pourra être tenu responsable en cas d'accident survenant avant ou après les cours. Une assurance responsabilité civile est conseillée.
- **Chaque absence doit être signalée impérativement et dans les meilleurs délais par email [centremusicalatp@orange.fr](mailto:centremusicalatp@orange.fr) ou par téléphone au [07.71.88.22.77](tel:07.71.88.22.77) à la Responsable du Centre qui transmettra l'information au professeur.**
- Il est interdit aux élèves de quitter seuls un cours pendant leurs horaires de présence sans autorisation parentale écrite, datée, signée et remise au professeur au plus tard au début du cours.
- Instruments et effets personnels sont sous l'entière responsabilité des élèves.
- **Les parents doivent faire respecter à leurs enfants, les meubles et l'entretien de la salle d'attente. Dégradations et saletés seront maintenant punies.**
- Le centre musical « A ta portée » demande au représentant légal de l'élève de bien vouloir signaler tout changement concernant les coordonnées (adresse, tél. etc...).
- **Le paiement de la cotisation annuelle entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement intérieur, le chèque d'inscription reste acquis au Centre Musical pour toute défection avant le début des cours de l'année.**

## III – Auditions – Pratiques collectives - Concerts

---

Sur sollicitation de l'équipe pédagogique, tout élève est invité à participer aux auditions, concerts etc...

Cette pratique permet de donner tout son sens à l'ensemble du travail réalisé dans le cadre du centre musical.

Ceci dit, la participation à ces projets n'est pas obligatoire mais très espérée tant l'intérêt est grand dans la perspective d'un accomplissement personnel comme musicien amateur, mature et autonome.



**Nous vous souhaitons d'excellentes études musicales**

---

En date du 1er Septembre 2020, ce document est ajouté au règlement de l'école.

En raison des conditions sanitaires liées au Covid 19 , le Centre Musical association loi de 1901 faisant partie de la convention collective de l'Animation pour les écoles associatives est dans l'obligation de respecter les ordonnances du gouvernement pour l'ouverture ou la fermeture des écoles de musique. Donc lors d'un confinement ou d'un couvre-feu avant 20 heures (18h comme actuellement certains départements) Les cours continueront, ils seront donnés par vos professeurs mais par Visio.!

Avec leur propre expérience pour leurs propres études à la HEM, vos professeurs vous guideront pour encore mieux progresser dans l'apprentissage de votre instrument.

En raison de ce travail fourni par vos professeurs, **aucun remboursement de cours ne pourra être envisagé !**

Le Bureau